COMITE DIRECTEUR N°2

SAMEDI 8 AVRIL 2017 AU STADIUM JEAN PELLEZ, AUBIERE

Présidence
Marcel Ferrari

Présents : Louis Bellevegue, Jacky Bouchard, Pierre Cabireau, Isabelle Canet, Michel Claire, Roland Corgier, René Debrion, Xavier Demay, Marguerite Dupechot, Guy Dupechot, Brigitte Fadi, Chantal Ferrari, Vincent Guarneri, Martine Guillon, Yolande Jerinte, Daniel Josien, Jean-Louis Lafleur, Jeanne Lepinard, Alain Martres, Serge Montorier, Michel Morel, Christophe Pailler, Patrick Penichon, Michèle Perrot, Béatrice Pfaender, Jean Pfaender, Jean-Marc Revol, Gérard Ysard.

Excusés : Louisette Cabireau (pouvoir à Pierre Cabireau), Alex Fournival (pouvoir à Patrick Penichon), René Gergelé (pouvoir à Vincent Guarneri), Bernard Gletty (pouvoir à Marcel Ferrari), Emmanuel Gourmet (pouvoir à Béatrice Pfaënder), Marie-Claude Leonard (pouvoir à Michel Morel), Jacques Leonard (pouvoir à Jean-Louis Lafleur), Anne Marechet (pouvoir à Martine Guillon), Olivier Maret, Jean-François Moneger (pouvoir à Serge Montorier), Isabelle Racat (pouvoir à Michel Claire).

39 membres du Comité Directeur sont présents ou représentés.

Assistent : Danielle Corgier, Olivier Four, Laurence Menu, Jérôme Villon.

* * *

Carnet

- Décès du beau-père de Bernard Gletty, membre du Comité Directeur.
- Décès du frère de Zoran Denoix, entraîneur de l'ESL Pierre-Bénite, beau-frère de Laurence Menu, directrice adjointe.

Le Comité Directeur présente toutes ses condoléances aux familles et amis endeuillés.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 10 DÉCEMBRE 2017

Isabelle Canet souhaite faire remarquer que mettre le compte rendu des comités directeurs rapidement sur le site internet est une bonne idée, mais qu'il serait peut-être intéressant de mentionner qu'il s'agit d'un compte rendu « provisoire », tant qu'il n'a pas été approuvé par le Comité Directeur suivant.

Marcel Ferrari fait deux propositions afin que l'on soit efficace :
1/ le procès-verbal, lorsqu'il est prêt, est envoyé à l'ensemble des membres du Comité Directeur avec une date limite de réponse pour les remarques. S'il n'y en a pas à la date limite, il est mis en ligne en attendant l'approbation au prochain Comité Directeur. S'il y a une remarque après publication, celle-ci sera à faire valider lors de la prochaine réunion.

2/ Rien n'est publié, mais le compte-rendu est transmis aux membres pour avis et remarques. Il sera ensuite approuvé lors de la prochaine réunion et mis en ligne ensuite.

Après discussion, la disposition 1 est adoptée. Des communications par circulaires émanant du secrétariat général seront diffusées pour les points importants à faire valoir avant parution des comptes-rendus.

Isabelle Canet souhaite également faire remarquer que son intervention au sujet de la mutualisation des épreuves nationales, la phrase suivante « *trouve que ce n'est pas plus cher pour un club d'emmener ses athlètes à Châteauroux par exemple …* » ne concernait que le Clermont Auvergne Athlétisme et pas l'ensemble des clubs de la Région.

Marcel Ferrari, indique qu'une réunion sur la mutualisation sera envisagée prochainement.

INTERVENTION DU PRÉSIDENT MARCEL FERRARI

- **Licences**

A ce jour, la Ligue compte 29 870 licences. Les licences compétitions sont au même niveau qu'en 2016, et les interclubs amènent encore des licenciés dans cette catégorie.
A noter une baisse significative sur les licences découvertes catégorie Eveil Athlétique et Poussin, et une augmentation sur les licences encadrements.
La Ligue espère donc passer les 30 000 licences à la fin de la saison.
Remarque, en 2016, 48,1% des licences étaient féminines. En 2017, elles sont à 49%. Peut-être qu'à la fin de la saison, nous serons arrivés à une parité parfaite !

- **La Ligue**

La mise en place de notre belle et grande Ligue s'est faite rapidement et nous devons donc trouver un bon fonctionnement. Je rappelle que nous sommes tous « dans le même wagon ». Administrativement nous avons fait au mieux et nous devons encore continuer à trouver les bonnes articulations afin que tout le monde se sente intégré. C'est actuellement compliqué mais chacun devra y mettre du sien, apprendre à se connaitre et trouver sa place.
Nous devons tous participer à cette construction, apporter des idées et contribuer à la mise en œuvre de cette organisation.
Les deux sièges (Bourgoin-Jallieu et Aubière), ont été équipés d'un système de visio-conférence, et un test a eu lieu lors du dernier Comité Exécutif. C'est très efficace pour des réunions à une dizaine de personnes maximum.
Nous conserverons néanmoins des réunions classiques pour maintenir le lien et la convivialité.

- **Sportif**

La saison hivernale s'est bien terminée. La fin de l'année sera le moment de faire un bilan de l'ensemble de la saison afin de trouver des ajustements, d'autres façons de s'organiser, mais en tout état de cause, la saison n'attend pas et les athlètes doivent être sur le terrain dans de bonnes conditions.
Les résultats sont excellents, car au bilan depuis le début de l'année la Ligue compte 22 sélections en équipes de France pour l'hiver, avec à la clé deux médailles d'or aux championnats d'Europe sur les 3 de la France. Nous avons donc une belle ligue, avec des entraîneurs et des clubs de bonne et haute qualité.
Aujourd'hui, nous avons deux marcheurs qui matchent en Equipe de France à Podébrady (Kévin Campion de l'AFA Feyzin-Vénissieux et Sarah Lacroix d'Evian off Course. Pour les mondiaux de relais, 6 athlètes ont été sélectionnés : Christophe Lemaitre (ASA), Floria Guei (ESL, Pierre Bénite), Fanny Peltier (ESL, Asul Bron), Jennifer Galais (Décines Meyzieu A), Estelle Perrossier (Lyon Athlétisme) et Déborah Sananes (EAB/Ambérieu AC).
A la placing-table de tous les championnats de France pour la période hivernale, les athlètes ont réalisé un total de 901 points, alors que l'année dernière, les deux ligues rassemblées cumulaient 832 points.

- **Financier**

Nous sommes toujours en attente d'un retour d'infos sur les subventions de la Région, mais les indicateurs nous laissent craindre que ce soit compliqué.
Nous multiplions donc des interventions auprès de partenaires, mais même si nous avons un prévisionnel qui tient la route, nous sommes encore dans l'attente.

- **FFA**

Le 16 mars, nous avons reçu le Président de la Fédération, accompagné par son premier Vice-Président Daniel Arcuset, d'Anne Tournier-Lasserve, Vice-Présidente en charge du Haut Niveau, de Julien Mauriat Directeur Général et de Patrice Gergès, DTN par intérim. Les membres du Bureau avaient été conviés.
L'objectif de cette réunion était de faire table rase de toutes les rumeurs qui circulaient et la Ligue a pu démontrer à cette occasion qu'elle était largement dans le plan fédéral, avec des objectifs ambitieux qu'elle s'était fixés.
Une présentation des grandes lignes de notre projet 2017-2024 a été faite.
Cette réunion s'est très bien déroulée dans une bonne convivialité et nous espérons que cela a permis d'aplanir quelques crispations.

- **Les compétitions**

Ces dernières se sont très bien passées, surtout les championnats de France (les Espoirs et Nationaux en salle à Lyon La Duchère, le Cross à St Galmier et le semi-marathon à Bourg-en-Bresse). Ces trois championnats ont reçu les félicitations de la Fédération pour la qualité de leurs organisations, même si par exemple, l'organisation du semi-marathon était compliquée en raison des dispositifs de sécurité à mettre en place.

INTERVENTION DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE, BÉATRICE PFAËNDER

- **Les commissions**

Depuis mi-janvier, mise en route des commissions. Comme indiqué lors de l'Assemblée Générale, un agenda des commissions a été mis en place sur le site de la Ligue. Il est conseillé de le consulter avant de prévoir des réunions.
Les comptes rendus des commissions sont également mis en ligne sur le site dès réception.

- **Administration**

Comme l'a indiqué Marcel Ferrari, nous essayons d'optimiser les rôles de chacun. Pour rappel, la Ligue est centre de ressources pour les clubs et Agnès Ledentu répond aux besoins des clubs lorsque cela est possible.
Néanmoins, nous rencontrons des difficultés dans le cadre des procédures des licences, notamment sur la modification des données sensibles. Pour rappel, la Ligue est obligée de respecter la procédure établie par la FFA. Une pièce d'identité est par exemple demandée dans certains cas. Cette procédure n'a pas été mise en place pour "ennuyer" les clubs, mais elle constitue une garantie de bon fonctionnement pour le club comme pour la Ligue.

Alain Martres indique que le Comité Départemental du Puy-de-Dôme intégrera en juillet les bureaux de la Ligue à Aubière avec deux salariés.

- **AG Financière du 18 mars**

Un certain nombre de clubs (environ une trentaine), n'étaient ni excusés ni n'avaient transmis de pouvoir. Ces clubs seront facturés conformément à la circulaire financière de la Ligue.

Cette disposition a été mise en place après l'AG de 2003 de la Ligue Rhône-Alpes où le quorum a failli ne pas être atteint. Il faut rappeler que l'Assemblée Générale ne peut pas se tenir lorsque le quorum n'est pas atteint, qu'il faut donc réunir une nouvelle Assemblée Générale, que cela engendre donc de nouveaux frais pour la Ligue, mais également pour les clubs présents.

- **Circulaires fédérales**

A noter la circulaire fédérale relative à l'implantation des compétitions pour 2018.
Les projets d'organisation à ce jour sont les suivants :

Championnat	Date 2018	lieu	organisateur
INDOOR Epreuves Combinées et Marche	3-4 février	LYON Halle DIAGANA	Comité 69
INDOOR Cadets et Juniors	10-11 février ou 17-18 février	AUBIERE Stadium PELLEZ	Ligue AURA
PISTE Epreuves Combinées	23-24 juin (à confirmer)	OYONNAX Stade	US OYONNAX
PISTE Pointes d'Or Colette Besson Minimes	30 juin-1er juillet (à confirmer)	LYON PARILLY	Ligue AURA
HORS STADE France de Trail	Mois de mai	SALERS Cantal (15)	Trail La Pastourelle

Ces candidatures doivent arriver à la Ligue pour avis, avant transmission à la FFA pour le 1er mai 2017.

Marcel Ferrari rappelle que la Finale Elite des interclubs se déroule à Aix-les-Bains et la finale N1B poule B à Valence.
Par ailleurs, les championnats de France de Montagne 2017 devraient se dérouler à Culoz, les championnats de France du KM vertical à Méribel, la finale des championnats de France par équipe cadets/juniors à Parilly et Promotion à Montélimar.
Au total, 10 championnats de France se sont déroulés ou se dérouleront sur le territoire en 2017.

- **Mutualisation des moyens**

Il est urgent de proposer une réunion des présidents de Comités, afin de travailler sur ce projet et de réactiver cette commission.
Autre grand sujet sur lequel les Comités doivent travailler est l'harmonisation des subventions CNDS. Idem pour la formation des Jeunes.
Une proposition de dates sera faite rapidement, afin que d'ici à la fin du mois de Juin il soit envisagé de faire évoluer cette mutualisation.

Marguerite Dupechot indique que la commission "Mutualisation des Moyens" l'intéresse ainsi que Anne Marechet, concernant la formation des délégués et escortes antidopage. Une proposition a été faite afin qu'un appui soit trouvé auprès des comités départementaux.

Béatrice Pfaënder indique qu'il sera évoqué la possibilité d'intégrer les commissions de la Ligue concernées par la mutualisation.

- **Site internet**

Nous avons souhaité mettre en place un trombinoscope de toute la structure de la Ligue. Une proposition est faite avec un logiciel original et ergonomique, qui permet en plus de détailler les fonctions des uns et des autres.

- **Stades**

Stade Philippe Marcombe : le projet de réfection de la piste avec 8 couloirs est lancé. Ce projet reformate l'ensemble des installations sportives et une belle place sera faite à l'athlétisme. La partie athlétisme sera en principe opérationnelle au printemps 2021.
Marcel Ferrari indique qu'un point a été fait de tous les stades de la Région avec Patrice Monferran (Commission Equipements FFA). Là où nous avons des interrogations et afin de donner une véritable appellation au stade, chaque Comité Départemental sera consulté afin qu'il donne son avis sur la qualité des installations.
Cela permettra d'avoir une véritable lecture des installations d'athlétisme sur la région. Une commission pourra éventuellement être créée afin que des personnes puissent faire un suivi.
Michel Claire indique que coté ex- Auvergne nous n'avons aucun stade à 8 couloirs et tous les stades à 6 couloirs sont vieillissants.

INTERVENTION DU TRÉSORIER GÉNÉRAL, XAVIER DEMAY

Jérôme Villon et Philippe Collard nous ayant très bien défendus auprès du CNDS, nous devrions être conformes au prévisionnel.
Concernant les consommations réalisées (frais de déplacement, hébergement), 13 et 18% ont été respectivement utilisés à ce jour.
La visioconférence nous permettra de diminuer les frais de déplacement. Pour rappel, les frais kilométriques peuvent également être donnés tout ou partie en don et bénéficier de réduction d'impôts.
Poste dépassé : fabrication des maillots pour les compétitions inter-ligues.

- **URSSAF**

En octobre, la Ligue Rhône-Alpes a eu un contrôle URSSAF qui a révélé un contentieux vis-à-vis des aides attribuées aux athlètes. En effet, le contrôleur considère que ces aides sont des avantages en nature et donc assujettis à charges sociales.
La Ligue conteste le principe et le contrôleur maintient sa position. Pour continuer la procédure, le Comité Directeur doit mandater le Président pour représenter la Ligue au tribunal des affaires sociales si cela était nécessaire.

➔ **Le Comité Directeur mandate Marcel Ferrari à l'unanimité, pour saisir le tribunal des affaires sociales si nécessaire.**

- **Licences**

Pour la saison 2017, les deux Ligues avaient harmonisé les montants des parts licences, ce qui avait eu pour conséquence une baisse du budget licences de 24 000€.
Nous ne maîtrisons pas les subventions potentielles de la Région ni de l'Etat pour 2017, même si le CNDS pourrait atteindre à peu près le même montant cumulé qu'en 2016.
Nous devons donc anticiper par prudence.

Pour la saison 2018, il est donc proposé

* Une augmentation de 1 € pour les licences loisirs et de 0,50 € l'ensemble des autres licences. Cela porte la ligne budgétaire prévisionnelle licences à + 19 200v€.
* Une indexation de la cotisation annuelle des clubs à 2x le montant de la licence compétition senior, qui reste donc à 57.00 € pour 2018.
* Le maintien du montant de la part variable à 2.75 € par licencié au 31/08/2017.

➔ **Le Comité Directeur valide, avec 1 voix contre, le montant des parts licences 2018.**

Marguerite Dupechot tient à souligner qu'elle a voté contre ces montants car elle trouve que c'est très discriminant par rapport aux licences Santé Loisirs. En effet, ces licenciés font l'effort de venir prendre des licences en club, soit pour pratique une activité physique et sportive dans un but de santé (or il est prouvé qu'il existe un gradient social parallèle au gradient sanitaire : ils subissent donc une double peine), soit pour une pratique loisir (d'autres profitent des dispositifs mis en place, avec implication des bénévoles, organisateurs, jury,.. sans payer de licence). Pourquoi ne pas avoir proposé 0,60 € pour l'ensemble des licences ?

Marcel Ferrari indique qu'en Rhône-Alpes nous étions à 3 € et nous avions fait l'effort de descendre à 2€ pour éviter que les licenciés loisirs Michelin ne quittent le giron de la Ligue.
La Ligue fait également énormément pour ce secteur, et Jérôme Villon est à 50% de son activité sur ce sujet. En comparaison avec le secteur compétition, c'est un tarif très bas. De plus, il est bloqué par la FFA. Au final, nous sommes revenus aux montants appliqués en Rhône-Alpes, et compte tenu des démarches faites pour cette catégorie de licencié, il semble normal que les actions de la Ligue soient rémunérées au plus juste.

NB : voir tableau récapitulatif en ANNEXE.

Régularisation part variable
Pour les clubs de l'ex-Auvergne, il avait été facturé par erreur 1€ de part variable pour l'année 2016 au lieu de 2,75 €. Après une demande de régularisation, il reste une douzaine de clubs à n'avoir pas encore fait le nécessaire.
Un rappel sera donc fait à ces clubs selon la procédure de la circulaire financière actuellement en ligne.

- **Pénalités FFA aux clubs pour Championnats de France**

Les pénalités de non-participation d'athlètes aux championnats de France sont prélevées directement sur les comptes de la Ligue.
La Ligue n'a pas de visibilité sur les litiges ou fin de litiges entre la FFA et les clubs.
Par conséquent, les clubs concernés seront dorénavant facturés par la Ligue et la procédure de suivi des factures sera la même que pour tout autre cas.
NB : Marcel FERRARI indique qu'il a demandé, lors de la réunion des Présidents de Ligues, que ces pénalités soient prélevées directement par la FFA auprès des clubs sans l'intermédiaire de la Ligue.

- **Litiges dans les comités**

Patrick Pénichon demande si, au niveau de la Ligue, il n'y a pas moyen de faire des actions pour soutenir les Comités Départementaux lorsqu'il y a litige avec des clubs, notamment financiers, afin que les statuts et les règles soient appliqués ?
Xavier Demay, indique que la Ligue n'a pas de vocation disciplinaire. Néanmoins la question reste posée pour l'ensemble des comités départementaux.

- **Validation de l'indemnisation des élus**

Pour rappel, lors de la constitution de la nouvelle Ligue Auvergne Rhône-Alpes, cette indemnisation (qui n'est pas un salaire, car non soumise à la totalité des charges sociales) a été grandement discutée. Nous en avons reparlé au moment de la présentation du budget prévisionnel lors de l'Assemblée Générale (800 € pour le Président et 500 € pour Secrétaire Général et Trésorier).
Seul le Comité Directeur, comme le préconise les statuts, a pouvoir de valider la mise en place de cette indemnité, qui débuterait pour le mois d'avril 2017, sans rétroactivité.

Marcel Ferrari indique qu'il en parle depuis très longtemps. En effet, il estime que le niveau de responsabilité et de travail est très important dans une Ligue de la taille de la nôtre et il souhaite qu'un processus soit amorcé, car lorsque l'on a 9 salariés et une structure de cette taille, il semble important de pouvoir attirer des personnes plus jeunes qui, par définition pourraient être encore en activité, et non pas uniquement des bénévoles retraités.

Xavier Demay indique qu'à juste à titre de comparaison, l'indemnité du Président de la FFA se porte à 5000 € nets. Alain Martres précise que c'est uniquement pour payer son appartement à Paris, et limiter les frais de restauration.
Marguerite Dupechot estime qu'effectivement la notion de bénévole doit évoluer et attirer des compétences au vu de l'étendue du champ d'intervention. Néanmoins, il faudrait peut-être envisager une fiche de poste avec des objectifs et pas seulement celui du Président.

Marcel Ferrari précise qu'il s'agit d'une indemnisation et non d'un salaire, et que la fiche de poste n'est pas nécessaire.

Xavier Demay, souligne que c'est un vote qui se fait en Comité Directeur. Il y en a 4 par an, et la fin de la rémunération peut être également décidée à tout moment le cas échéant.
Pour rappel, les principaux concernés n'ont pas le droit de vote.
Michel Morel indique avoir un pouvoir de Jacques Léonard qui a demandé un vote à bulletin secret.

Danielle Corgier rappelle qu'il faut au moins 5% des membres du Comité Directeur présents pour décider du vote à bulletins secrets.

Jean-Louis Lafleur demande pour sa part un vote à bulletins secrets.

- ⇨ Jean-Louis Lafleur étant le seul demandeur, le vote sera donc fait à main levée.

Isabelle Canet demande s'il est possible d'avoir le coût global puisque nous connaissons les charges appliquées.
Xavier Demay précise que le montant total budgété sur 12 mois s'élève à 32 400 €. Le montant sera donc moindre, puisque les indemnités versées ne seraient pas rétroactives, et que pour sa part, il ne pourra être indemnisé en tant que trésorier, car sa situation professionnelle actuelle ne le lui permet pas.
La majorité des 2/3 est requise pour ce genre de décision.

➔ Sur 36 votants, l'indemnisation est adoptée avec 28 voix pour (77,8 % des présents), 3 voix contre et 5 abstentions. 3 personnes ne votent pas (Xavier Demay, Marcel Ferrari, Béatrice Pfaënder).

INTERVENTION DES CTS

Formations :

Colloque Pass'athlé : Les représentants de la DTN, en charge de la pratique des moins de 16 ans, interviennent dans chacune des ligues pour expliquer et promouvoir le dispositif Pass'athlé. Le colloque Pass'athlé AuRA sera organisé le samedi 16 septembre 2017 à la Halle Stéphane DIAGANA à Lyon de 9h à 17h. Informations sur le dispositif en matinée, séquences pratiques avec jeunes athlètes locaux et échanges avec les dirigeants et « entraineurs » présents.

Les inscriptions gratuites se feront en ligne sur le site AuRA du 1er juin au mercredi 13 septembre. Ce colloque est prorogeant pour les diplômes d'entraineurs et de dirigeants

Stages d'été :

Confirmation des réservations pour les 2 stages minimes.

Génération athlé 2024 minimes du 10 au 14 juillet 2017 à Andrézieux-Bouthéon – Résidence René SICRE (annexe du Centre d'hébergement des Bullieux)

Stage fin d'été AuRA minimes du 27 au 31 août 2017 à Courchevel – Chalet Lionel TERRAY

Le stage cadet aura lieu du lundi 28 aout au vendredi 1er septembre 2017 à Hauteville-Lompnes.

Liste Haut-Niveau et Espoirs :

Le travail se poursuit sur le suivi des athlètes listés, annonce imminente des modalités du PRPS.

Réunions Projet Technique :

Il faudrait maintenant pouvoir annoncer les modalités du suivi régional Espoir/HN/Pôles etc… serait-il possible d'avoir des préconisations de la part de la commission des finances quant aux modalités de remboursement des athlètes**.**

Il faut désormais mettre en œuvre les actions techniques et démarrer les projets qui demanderont du temps.

Suivi Régional ETR 2016/2017 :

Tous les stages de la saison sportive se sont déroulés. Il ne reste plus qu'un stage de 400/400H qui aura lieu à tarare du 25 au 28 mai.

Une réunion plénière de l'ETR aura lieu au mois de juin (date et lieu à définir)

Questions :

Isabelle Canet souhaite savoir si la liste de suivi qui figure sur le site est exacte, car il n'y a qu'un seul athlète du côté de l'Auvergne.
Olivier Four indique qu'il vérifiera mais a priori tous les athlètes concernés figurent sur la liste et ces derniers, ainsi que leur club, ont reçu un courrier.

Isabelle Canet demande si les indemnisations des entraîneurs des pôles présentées aux Assises sont toujours d'actualité. Par ailleurs, elle indique qu'il serait peut-être intéressant de discuter avec les clubs concernés par les pôles et l'ETR, car même si l'idée est bonne, il ne faudrait pas qu'au final ce soit le club qui soit pénalisé.

Olivier Four confirme que les indemnisations des entraineurs sur les lieux de centres régionaux (Grenoble / Clermont-Ferrand /Lyon), qui ont été présentées aux Assises des clubs restent d'actualité. Il tient également à rappeler qu'il manque un poste de CTS en charge du Haut Niveau, mais pour l'instant personne n'a pu aller plus loin pour développer les réflexions.

Concernant une rencontre avec les clubs supports, Olivier Four est bien conscient de l'importance de travailler avec les dirigeants et les entraineurs de ces clubs afin de trouver une harmonisation.
Au sujet des membres de l'ETR, deux possibilités sont envisagées : si l'entraineur est salarié d'un club, le club peut faire une facture de prestation. L'entraîneur peut également prendre un congé en accord avec son club, sachant qu'il n'y a que 7 jours de stage dans l'année et que ces derniers se déroulent pendant les vacances scolaires.

Jeanne Lepinard demande ce qui se passe dans le cas d'un accident dont le salarié serait victime pendant le stage ou pendant ses vacances.

Olivier Four indique que si l'entraîneur est en congé, il n'y a pas de lien de subordination notamment pour se rendre en stage. Sur le lieu du stage, c'est l'assurance de la licence qui prend le relais. Pour qu'il y ait accident du travail, il faut qu'il y ait contrat de travail.

Marcel Ferrari indique que si c'est une indemnisation, c'est la structure employeur qui indemnise. Si c'est une facture, c'est l'employeur émetteur de la facture qui doit prendre en charge les frais de l'accident du travail.

Olivier Four précise que pour le cas des athlètes hors ligue en Pôles Espoirs, le sujet ne pourra avancer que lorsqu'un CTS sera missionné.

INTERVENTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL, JEROME VILLON

Compte tenu du fait que nous n'avons pas de visibilité quant au soutien de la Région, il a été décidé de consolider les contrats qui pouvaient l'être avec des partenaires privés, à la fin du 1er trimestre

Accords de principe :

- ⇨ Groupe de transport et voyagiste des cars Faure : un contrat sur 3 ans devrait se signer prochainement, avec une nouveauté qui permettrait d'aller plus loin sur des offres qui pourraient être faites aux clubs, en matière de tarif et de modalités de réservation.
- ⇨ Crédit Mutuel Sud-Est a doublé sa participation sur un contrat de trois ans.
- ⇨ Crédit Mutuel du Massif Central, anciennement partenaire de l'Auvergne, a été contacté et semblerait intéressé pour travailler avec la nouvelle Ligue. La seule problématique est Marketing, avec notamment le positionnement des logos. Le Crédit Mutuel Sud-Est s'est engagé à contacter ses homologues du Massif Central, pour trouver une solution.
- ⇨ Partenariat avec la Ville de Lyon sur le dispositif de la Semaine de la Forme, organisé à Lyon au mois de septembre/octobre ainsi qu'un programme intéressant sur un accompagnement d'un projet de parcours de santé connecté créé dans la ville, qui mélange activités physiques et culture. La Ligue a créé les différentes activités physiques. Ce projet est parrainé par AG2RLM. D'autres projets sont envisagés et ce serait la Ligue qui interviendrait en tant que prestataire. L'objectif est d'avoir un maillage de la Ville sur 3 ans avec ce parcours de santé.

- ⇨ AG2RLM : partenariat validé sur un programme d'activation auprès de leur client sénior, et qui devrait s'étaler sur l'ensemble de la région. Discussion auprès de leur mutuelle ViaSanté est en cours. Enfin, nous intervenons pour leur compte, auprès de leur client en tant que prestataire de services.
- ⇨ CASINO : le contrat a été conclu en décembre dernier. Nous discutons avec eux sur le développement de leur branche particulière de restauration d'entreprise, intégrant nos offres dans leur réponse aux appels d'offre de leur client.
- ⇨ CARSAT : partenariat en cours dans le cadre des démarches d'AG2RLM.
- ⇨ CNDS : contrat d'objectifs en cours de réalisation.
- ⇨ UNSS Académie de Lyon : discussion autour d'un contrat cadre de 4 ans, notamment dans l'axe chronométrique avec les cross UNSS, et il semble que cela se déploierait avec d'autres sports. Marcel Ferrari indique que c'est un secteur très intéressant, notamment pour les Comités Départementaux qui peuvent intervenir en tant que prestataires.
- ⇨ Rencontre avec le Directeur Général de l'ARS : prise de contact initiée par la Ligue des Hauts de France. L'ARS Auvergne Rhône-Alpes est en pleine phase d'écriture du plan régional de santé 2018-2028.

TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS

CSO – Michel Claire

Première réunion de la CSO : le cahier des charges compétitions est finalisé, ainsi que la charte du jury.

Nous nous sommes répartis entre Pierre Cabireau et moi, la gestion de la zone Ouest et Est, notamment sur les jurys où il est constaté qu'il y a très peu de Juges Arbitres fédéraux dans la zone Ouest.

Sur les compétitions, la commission Animation doit nous indiquer les animateurs qui interviendront, notamment par rapport à la logistique.

Les pré-régionaux d'épreuves combinées se dérouleront à Aubière au lieu de St-Etienne.

Saisie sur SIFFA du calendrier : quelques problèmes notamment sur les appellations qui devront être harmonisées.

La CSO Nationale indique que le calendrier 2018 sera finalisé lors du Comité Directeur Fédéral de juin.

Les Clubs et Comités Départementaux doivent se manifester pour l'organisation des lieux de compétitions.

Animation – Christophe Pailler

Le calendrier est en cours de bouclage et sera envoyé très prochainement.

Pour la partie sonorisation, il y a un partenariat avec Marc Animation et pour certains endroits comme le stadium Jean Pellez, l'ancienne Ligue Auvergne avait investi dans une sono qui peut être utilisée.

Difficultés de couvrir les épreuves minimes car on manque d'animateurs.

On parlait des résultats sportifs, mais il y a des animateurs qui ont été conviés sur des épreuves nationales. Aux championnats d'Europe par équipes à Lille, Clément Breysse et Alex Brunel seront les animateurs de cet événement.

Béatrice Pfaënder indique que Thierry Lauron a préparé un état intégrant la présence de Marc Animation sur les compétitions pour lui demander un devis.

CRJ

En vu d'harmonisation, la commission s'est positionnée sur la formation des jeunes juges. Des fiches spécifiques ont été élaborées, envoyées aux Comités et mises en ligne.

COTR

Merci à la CRJ, à la Commission Marche et à la CSO d'avoir été présentes, car cela a permis un travail commun.

Examens régionaux : en octobre 2016 examen régional LARA / puis AUV = une cinquantaine de candidats étaient présents.

Petites différences entre les habitudes de préparation et d'examen pratique entre l'Auvergne et Rhône-Alpes.

Mise en accord avec ce qui se fait au niveau fédéral : on peut faire la partie pratique avant de passer l'examen écrit pour que ce soit validé.

Il y aura deux lieux d'examen à l'avenir : Bourgoin-Jallieu et Aubière.

D'autres cessions de formations de niveau régional sont prévues.

Prorogation des officiels de niveau fédéral : c'est une prérogative de la FFA, mais il est maintenant demandé de participer sur 4 ans à 2 actions validantes et 8 présences de terrain de niveau régional. Concernant la Ligue, nous ne pouvons exiger plus que ce que demande la FFA, donc : 1 action validante et 8 pratiques de terrain pour le niveau régional sur 4 ans.

Indemnisation du jury : il a été proposé un calcul sur la base de 6 pratiques de compétitions annuelles de niveau régional, 16 € pour les officiels fédéraux et 12 € pour les officiels régionaux.

Dotation textile : 5 compétitions régionales par an seront prises en charge pour moitié entre la Ligue et les Comités. Ce projet ne sera mis en place que pour le début de l'année prochaine.

Marguerite Dupechot demande comment sont invités les correcteurs aux examens régionaux et fédéraux. Elle se porte candidate pour les prochaines sessions.

Béatrice Pfaënder indique qu'il sera nécessaire de rassembler toutes les dispositions de prorogation et d'indemnisation de jury sur une circulaire unique.

Le compte-rendu complet de la COTR sera mis en ligne sur le site de la Ligue.

CR Marche

Le 2 avril, les pré-régionaux 10 et 20km se sont bien passés.

Marguerite Dupechot fait remarquer que des juges marches fédéraux de la région sont sollicités pour participer à des jurys lors d'épreuves organisées par d'autres ligues, ou organisations, notamment lors d'épreuves de grand fond ou lors de certains championnats de France. C'est un élément plutôt gratifiant.

CR Formation dirigeants

Examen réalisé sur 3 sites. Résultats à venir pour l'examen du 1er degré de dirigeant.

2ème degré fédéral : 2 candidats (1 Clermont/1 Lyon), lieu à prévoir.

Projet de réalisation d'un tableau de répartition des tâches dans la commission de formation des dirigeants.

CRCHS

Roland Corgier indique que le calendrier se déroule bien.

Une formation d'officiels hors stade régionaux (8 inscrits) aura lieu le 22 avril à Bron et Parilly. Des officiels régionaux seront présents et leur présence servira de prorogation.

Roland Corgier regrette que le "Hors Stade" ne soit pas considéré sur le site internet. Il manque des informations. Laurence Menu indique qu'elle a proposé une réunion avec la CRCHS afin de peaufiner cette rubrique. Elle rappelle également que le site internet de la Ligue n'est pas dédié "uniquement"

aux licenciés, mais à un plus large public. Il convient donc d'être pédagogique, même si certains aspects concerneront des personnes possédant des compétences particulières.
Une nouvelle adresse email crchs.resultats@athlelara.com a été créée.

CSR

- Dossier des maillots en cours : 73 clubs n'ont encore pas envoyé les photos de leur maillot de club.
- AG Financière : il a été très difficile de gérer l'émargement des clubs suite à une formulation relative aux pouvoirs à transmettre en cas d'absence d'un club à l'Assemblée Générale. Les modalités des pouvoirs devront être plus claires et plus précises dans la convocation à la prochaine Assemblée.
- Modification de licence demandée par certains clubs auprès d'Agnès Ledentu : Danièle Corgier rappelle que dans le cadre d'une licence compétition, le certificat médical doit mentionner, conformément à la circulaire administrative fédérale, « non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ». Aucune licence compétition ne sera modifiée par la Ligue si cette mention ne figure pas sur le certificat médical.

Commission des Finances
Jean Pfaënder indique que la commission s'est réunie pour la 1ère fois le 28 février. Nous nous sommes limités à une présentation du budget prévisionnel 2017, puisque nous n'avions pas encore d'éléments de 2016.
Une prochaine réunion se déroulera en mai.

Commission Masters
La Commission s'est réunie le 27 mars. Le compte rendu est consultable sur le site de la Ligue.
Les championnats Régionaux Masters se dérouleront les 29 et 30 avril au Stade Laurent Gerin Vénissieux et au Stade du Rhône de Parilly.
Il est demandé que cette compétition se déroule de la même façon que les autres championnats Régionaux.

Commission médicale, message d'Emmanuel Gourmet
Nous avons approché les 90 % de médicalisation des épreuves organisées par AURA cet hiver, ce qui a été largement apprécié par les athlètes et les entraineurs + le championnat de France Cross à Saint Galmier et le championnat de France en salle espoirs et nationaux

Nous sommes en préparation de la saison estivale, concernant la poursuite de cette médicalisation, avec l'élaboration du calendrier. La priorité sera les épreuves organisées par la Ligue. Si vous avez des demandes pour des épreuves Club, merci de nous faire la demande le plus rapidement possible afin de pouvoir mobiliser le pôle médical le plus tôt possible.

Une réunion est prévue avec les CTS en avril, pour l'encadrement médical des stages.

Une première commission médicale sera organisée en septembre 2017 : je souhaite qu'elle réunisse des médecins licenciés dans la Ligue, un représentant de la commission lutte antidopage, un représentant cadre technique, un représentant Président club, un représentant entraineurs, un représentant nouvelles pratiques…et toute autre personne qui se sent concerné par le sujet de la santé.
Ceci afin que nous puissions travailler à terme sur une vraie politique de prévention des blessures.
J'ai préféré avoir un peu plus de visibilité sur la mission médecin Ligue, avant d'engager une commission dans une réflexion globale.

En rappelant que nous avons une Olympiade donc 4 ans pour parvenir à nos objectifs.

Comité du Puys de Dôme

- Nous avons découvert que nous étions coordinateurs des 10 et 20km. Nous préférons avoir une information sur courrier en tête de la Ligue.
  Marcel Ferrari indique que lorsque l'on réalise une organisation sur un site, le comité départemental et le club local sont forcément co-organisateur.
- Dossier CNDS, nous avons bien eu l'information de Philippe Collard pour monter le dossier.
- Concernant le Challenge Bobin (intercomités minimes de cross), que faisons-nous ?

QUESTIONS DIVERSES

Comité de la Loire

Vincent Guarneri transmet un grand merci pour la réussite des championnats de France de cross-country à Saint-Galmier.
Merci également à la Ligue et l'équipe d'animation pour la formation ABC à Montélimar. Les candidats étaient très contents.
Vincent Guarneri a été réélu à la présidence du comité lors de la dernière Assemblée Générale. Michel Dury est devenu Président Délégué et Jean-Marc Grange, Secrétaire Général.
Vendredi 14 avril, se déroulera un Colloque à Andrézieux avec Philippe Leynier.

Comité du Rhône Métropole de Lyon

Béatrice Pfaënder informe que le Comité a organisé un séminaire de travail autour du projet de l'olympiade avec les présidents de clubs et les entraîneurs.

Comité de l'Ain

Jean-Louis Lafleur indique que lors de sa dernière Assemblée Générale, le Comité s'est rajeuni, puisque Sylvia Grand Clément est devenue la nouvelle présidente avec une équipe dont la plupart des membres ont moins de 40 ans.

Comité de Haute-Savoie

Un nouveau club entreprise est affilié avec déjà 27 licences.
Le match intercomités à la Halle Diagana en co-organisation avec la Savoie et l'Isère s'est très bien déroulé. Merci à eux. Cela a été une bonne compétition.
Les infrastructures ont été respectées, si on considère ce qui s'est passé lors des régionaux minimes en salle.
8 comités de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes sont maintenant munis de supports pour la formation des officiels. 1300 livrets ont été imprimés.

Clermont Auvergne Athlétisme

Isabelle Canet informe que les 13 et 14 janvier 2018 aura lieu, au stadium Jean Pellez, un meeting d'Epreuves Combinées au niveau Européen organisé par Clermont Auvergne d'Athlétisme.

Président

Marcel Ferrari indique qu'il souhaitait rencontrer l'ensemble des acteurs de l'athlétisme du territoire, qui est devenu très grand. Une première étape est prévue. Le Président, Secrétaire Générale, Directeur Général, Vice-Président chargé du développement des territoires et le Trésorier Général s'il le peut, iront à la rencontre des Comités du Puys de Dôme, du Cantal et de la Haute Loire, les 10 et 11 avril. D'autres dates seront prévues pour les autres Comités.

Prochaines réunions

Samedi	15 Avril 2017	Assemblée Générale Financière FFA (Amiens)
Lundi	22 Mai 2017	Bureau (Lyon – La Duchère) – 18h30
Lundi	3 juillet 2017	Bureau (Bourgoin) – 18h30
Samedi	23 septembre 2017	Comité Directeur (Aubière) – 10h00 – 16h00

ANNEXE

TABLEAU DU MONTANT DES PARTS LICENCES 2018

LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES ATHLETISME

Montants des parts licences 2018 AURA
adoptés en Comité Directeur du 8 avril 2017

		FFA			AURA		
		2016-17	**2017-18**	**Diff.**	**2016-17**	**2017-18**	**Diff.**
catégorie	*type licence*						
BABY-EA-PO	**Découverte**	*28,00 €*	*28,00 €*	*0,00 €*	3,50 €	4,00 €	0,50 €
BE-MI	Compétition	*28,00 €*	*28,00 €*	*0,00 €*	17,50 €	18,00 €	0,50 €
MI	Encadrement	*28,00 €*	*28,00 €*	*0,00 €*	7,00 €	7,50 €	0,50 €
CA / VE	Compétition	*28,00 €*	*28,00 €*	*0,00 €*	28,00 €	28,50 €	0,50 €
	Loisirs	***28,00 €***	***28,00 €***	*0,00 €*	***2,00 €***	***3,00 €***	1,00 €
	Entreprise	***28,00 €***	***28,00 €***	*0,00 €*	***4,00 €***	***4,00 €***	0,00 €
	Encadrement	*28,00 €*	*28,00 €*	*0,00 €*	7,00 €	7,50 €	0,50 €
Cotisations Clubs		**2016-17**	**2017-18**	**Diff.**	**2016-17**	**2017-18**	**Diff.**
Part fixe *		128,00 €	128,00 €	0,00 €	57,00 €	57,00 €	0,00 €
Part variable **					2,75 €	2,75 €	0,00 €

* Part fixe cotisation AURA — 2x le montant AURA de la licence compétition

** Part variable AURA — 2,75€ par licencié au club le 31/08/2017